

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mariemichele-gelinas-stagiaire-cssdhr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/71851e8657fb83630c931017)
<https://www.cadre21.org/membres/71851e8657fb83630c931017>

Date d'obtention : 2025-03-18 17:59:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je trouve que c'est un outil très bien expliqué, une marche à suivre claire, pertinente et qui sera bienvenue dans mon métier d'éducatrice spécialisée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais encore eu affaire avec ce genre d'intervention à ce jour, mais ce sera clairement un outil que je vais utiliser avec minutie.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais suivre à la lettre le formulaire à cet effet et me soucier d'en informer, au besoin, les autres adultes responsables de ces élèves concernés.